

44 CARS

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 500 €

Siège Social : 37, RUE CLISSON
75013 PARIS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE NOMINATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le 19 décembre

Entre les soussignés

Monsieur Ahmed AHMED ABDOU ISMAIL

Né le 12/02/1999 à Levallois-Perret (92)
Demeurant 37, rue Clisson 75013 PARIS
De nationalité Française

Monsieur Kenjy ZAKKA

Né le 12/10/2003 à Gonesse (95)
Demeurant 127, avenue de la République 94800 VILLEJUIF
De nationalité Française

Nomment au poste de Président de la Société, - pour une durée indéterminée.

Monsieur Ahmed AHMED ABDOU ISMAIL

Né le 12/02/1999 à Levallois-Perret (92)
Demeurant 37, rue Clisson 75013 PARIS
De nationalité Française

Nomment au poste de Directeur Général de la Société, - pour une durée indéterminée.

Monsieur Kenjy ZAKKA

Né le 12/10/2003 à Gonesse (95)
Demeurant 127, avenue de la République 94800 VILLEJUIF
De nationalité Française

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la présidence ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, obtenir des crédits bancaires, acheter du matériel en leasing, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce, et, en général effectuer des transactions pouvant engager la SAS.

Monsieur Ahmed AHMED ABDOU ISMAIL accepte les fonctions de **Président** qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Kenjy ZAKKA accepte les fonctions de **Directeur Général** qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La rémunération de la gérance, s'il y a lieu, sera fixée par la plus prochaine assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

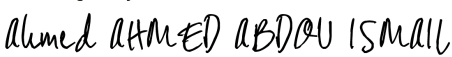
Fait à Paris

Le 19 décembre 2023

En autant d'exemplaires que requis par la loi

**BON POUR ACCEPTATION DES
FONCTIONS DE PRESIDENT**

**BON POUR ACCEPTATION DES
FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL**

DocuSigned by:

F2EC9008C1414ED...

DocuSigned by:

52B3404C4D864D1...